

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Professeurs, qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier d'avoir bien voulu faire partie de mon jury de thèse ; une thèse que je suis très honorée et heureuse de pouvoir soutenir devant vous aujourd'hui, et ce d'autant plus que la période n'est favorable ni aux rassemblements humains ni aux rituels.

Cette thèse s'intitule « Une ville en ses archives. Pratiques documentaires et pouvoirs dans une 'bonne ville' de la fin du Moyen Âge, Troyes, XIII^e – début XVI^e siècle » et a été réalisée au sein du Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris.

Le choix de mon sujet est né de plusieurs rencontres ; la rencontre avec l'histoire médiévale tout d'abord, qui s'est faite assez tardivement puisque, n'ayant pas fait de licence à l'université, c'est réellement lors de la préparation aux concours de l'enseignement que j'ai découvert les joies et les promesses de cette discipline. Abandonnant les rivages du très contemporain XIX^e siècle fréquentés lors de mon master-1, je cherchais des points de repères pour ne pas voguer en mer trop inconnue : l'histoire urbaine, l'histoire des pouvoirs et la fin du Moyen Âge brillaient à mes yeux d'une lumière plus familière.

Je rencontrais alors Olivier Mattéoni, et son séminaire fût l'occasion de mesurer toute l'ampleur des questionnements et des recherches qui existent dans l'étude des relations entre gouvernés et gouvernants. Mon travail en master-2 puis en thèse a débuté par de vastes interrogations concernant les relations entre les villes et le pouvoir royal à la fin du Moyen Âge, sujet large et bien balisé qui n'avait cessé d'être renouvelé dans les années 2000-2010. S'éloignant de la perspective d'un affermissement de l'emprise monarchique résultant d'une mise au pas autoritaire des gouvernements municipaux par le prince, les historiens et historiennes n'ont eu de cesse d'éclairer l'implication des villes dans le dialogue politique, l'essor des préoccupations concernant la circulation de l'information à toutes les échelles, la place primordiale de la conflictualité dans la fabrique de la légitimité, le rôle des villes comme laboratoires de pratiques gouvernementales pour d'autres pouvoirs. En filigrane, cette question de l'intégration progressive des villes à une construction politique plus vaste me paraissait résonner avec l'actualité toujours brûlante de l'intégration européenne et des résistances qu'elle entraîne.

Comment à la fin du Moyen Âge, des hommes liés par une identité, un territoire et des pratiques politiques communes avaient accepté de délaisser une part de leur souveraineté à un pouvoir surplombant, alors même que celui-ci exigeait de plus en plus de ses sujets, et que la fiscalité s'alourdissait ?

Quelle place tenait les villes dans cette dynamique ?

Quelles conséquences ce processus avait-il sur les formes du gouvernement municipal de la fin du Moyen Âge ?

Mon intérêt n'était alors pas exclusif ; je ne travaillais pas seulement sur Troyes mais sur trois villes afin de les comparer : Amiens, Rouen et Troyes. Cette dernière ville m'avait été signalée par Claude Gauvard qui savait la richesse de son fonds, et je lui en suis infiniment reconnaissante.

Une autre rencontre eut lieu avec la documentation. J'avais pourtant lors de mon master-1 travaillé à partir de lettres d'exilés de la Commune de Paris, conservées aux archives de la préfecture de police et aux archives nationales. Mais, n'en déplaisent aux contemporanéistes présents dans la salle, le « goût de l'archive » m'est venu au contact des documents médiévaux ; pas immédiatement bien sûr, il y eût d'abord bien des moments de désespoir et il fallut tout l'art et la patience d'Olivier Mattéoni, qui dispensait le cours de paléographie médiévale, pour commencer à y lire quelque chose. Mais alors, une fois l'étrangeté surmontée, ce qu'on y voyait se révélait d'une richesse incomparable, aux éléments d'interprétation infinis : le contenu du texte évidemment – et qui n'a pas éprouvé cette émotion née du contraste entre l'étrangeté et la familiarité ?, mais aussi le parchemin, le papier, l'encre, la plume utilisée, les ratures, les sceaux, les signatures, les inscriptions marginales, les expressions, les pliures... tout devenait signifiant des hommes, des vies et des pratiques dont le sens avait été perdu pour nous. Évidemment, ces réflexions n'étaient pas isolées, et elles suivirent et accompagnèrent un riche mouvement historiographique qui s'est développé depuis plusieurs décennies. Il est extrêmement agréable de naviguer de conserve, et je veux dire ici combien ce cheminement commun, les discussions, les colloques, les journées d'étude, à Aix-en-Provence, à Bourges, à Montpellier, à Namur, à Paris, à Strasbourg, mais aussi les échanges plus informels tant dans le bureau de la section de diplomatique de l'Institut de Recherches et d'Histoire des Textes, en bibliothèque Halphen au LAMOP, ou encore à l'institut d'histoire du Moyen Âge de l'université de Strasbourg, m'ont apporté et sont fondamentales pour comprendre la thèse que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui devant vous.

Au sein de ces recherches vivifiantes sur les écrits médiévaux, le tournant du XIV^e siècle a souvent été identifié comme un temps de rupture, début d'une bureaucratisation et d'un ordre institué par le pouvoir monarchique. Et l'efflorescence des travaux sur l'écrit ainsi que sur la documentation n'a que peu touché le XV^e siècle, comme si la quantité et l'accumulation des documents signifiaient un émoussement de leur originalité et de leur capacité heuristique.

Ce travail se situe donc au carrefour de trois traditions historiographiques très dynamiques : l'histoire urbaine, et notamment l'histoire des institutions municipales, l'histoire de la construction de l'État moderne et l'histoire de l'écrit et des archives.

J'ai voulu mêler ces approches avec l'idée qu'il ne fallait pas partir des institutions pour retrouver les documents mais, à l'inverse, partir des documents pour comprendre les institutions, conviction qui structure aujourd'hui un champ de recherches, « l'histoire documentaire des institutions ».

C'est cette attention à la documentation qui m'a conduite à me concentrer sur la ville de Troyes. M'aventurant dans un fonds à l'histoire singulière et au classement spécifique – singularité qui me sont apparues d'autant plus clairement qu'en parallèle, je menais pour l'IRHT le recensement des registres de délibérations municipaux des villes de la moitié nord de la France actuelle – je décidais d'aller au-delà des seuls documents dont le thème indiqué dans les inventaires ou le nom porté sur les chemises et cartons correspondaient à mes domaines de recherches. Alors, ce qui devait ne constituer qu'un tiers de ma documentation en est devenue le cœur.

Je n'estime pas pour autant avoir fait une monographie urbaine, qui auraient suivi les pas des ouvrages importants des années 1970 et 1980, entre autres, de Bernard

Chevalier sur Tours, de Pierre Desportes sur Reims, d'Albert Rigaudière sur Saint-Flour : j'ai volontairement laissé de côté beaucoup de pans de l'histoire troyenne. En outre, j'ai multiplié les comparaisons avec les autres villes, grâce aux études déjà réalisées et grâce à mes travaux à l'IRHT, afin d'éprouver la spécificité des conclusions que je mettais au jour pour Troyes. Ces parallèles se justifient d'autant plus que les acteurs municipaux comparent leurs pratiques à celles de leurs voisins, s'en inspirent, correspondent abondamment avec eux, voyagent dans toute l'Europe. Les comparaisons et les circulations des individus, des modèles ou des pratiques sont nombreuses : ce n'est pas une ville isolée des autres que j'ai reconstituée mais une ville insérée au sein de réseaux, celui des villes de Champagne et celui des villes du domaine royal.

Troyes m'est apparue avant tout comme un point d'observation approprié des relations entre la construction des institutions municipales et la production, l'utilisation et la conservation de la documentation à la fin du Moyen Âge. Arrivée au terme de ce travail, il est légitime de se demander si ce point d'observation était bien pertinent. Je répondrais par l'affirmative en insistant sur deux points :

- D'une part, le caractère éparpillé et éclaté du fonds municipal mais surtout sa taille m'ont permis de l'embrasser et de l'étudier dans son intégralité, ce qui aurait été impossible avec un fonds plus vaste. J'ai ainsi pu mener une enquête approfondie reconstituant les chaînes de production de l'écrit et redonnant à chaque document ou chaque série de documents sa place dans l'ensemble documentaire ; L'étude de ce fonds, constitué de 3 245 documents d'archives, a nécessité de recourir aux méthodes de l'analyse quantitative, et j'ai donc réalisé plusieurs tableurs et bases de données, plus ou moins complexes selon les besoins, grâce à l'aide constante et bienveillante des membres du Pôle Informatique de Recherches et d'Enseignement en Histoire à Paris 1.
- D'autre part, l'absence d'études solides sur la ville, en dehors des travaux inachevés de Françoise Bibolet, m'a contrainte à aller au-delà de mon sujet en recourant à de nombreux documents émanant d'autres fonds pour y voir plus clair : fonds royaux, archives parlementaires, fonds ecclésiastiques. Je n'ai évidemment pu y mener l'étude exhaustive que j'ai entreprise sur le fonds municipal mais ces pas de côtés se sont bien souvent révélés déterminants pour appréhender la complexité de l'histoire troyenne.

La difficulté de mon sujet venait du caractère circulaire de la relation entre politique et écrit : si les pratiques politiques – mais aussi économiques et sociales – déterminent les formes de l'écrit, l'inverse est également vrai, les exigences liées à la documentation entraînant les types d'exercice du pouvoir. J'ai dû affronter les difficultés liées à cette circularité et c'est pourquoi j'ai choisi un plan à la fois diachronique et chronologique. La première partie m'a permis de définir mon objet et de faire émerger les principales inflexions chronologiques dans la production et la conservation de la documentation. Ce sont ces inflexions qui sont à l'origine du partage chronologique des parties 2, 3 et 4. Dans ces trois parties, je cherchais à tenir ensemble et l'évolution de la documentation et l'histoire des pouvoirs municipaux.

Que révèle alors cette histoire tressée entre pratiques documentaires, et pouvoirs municipaux, dans le cadre de notre question initiale de l'intégration de la ville à une construction étatique ? Ma thèse apporte, je crois, plusieurs réponses aux questions que j'ai soulevées à l'instant.

L'histoire du fonds m'a conduite à insister sur sa très faible représentativité de la vie municipale troyenne, et ceci d'autant plus que nous ne conservons qu'une infime partie des documents produits alors. Les documents conservés l'ont souvent été du fait des relations avec un pouvoir extérieur, ou même des injonctions de ces derniers. Le premier registre de délibérations par exemple s'inscrit dans le contexte du conflit entre Armagnacs et Bourguignons et répond à une demande des pouvoirs princiers ou royaux. Il ne révèle pas le début d'une nouvelle pratique de gouvernement puisque des délibérations se tiennent à Troyes depuis au moins un siècle. Plus encore, il ne rend pas compte de toutes les réunions organisées à cette période et les procès-verbaux copiés dans le registre sont des réécritures des comptes rendus pris durant les réunions par les clercs. Y voir les principaux témoignages de l'action municipale ne peut être satisfaisant, à Troyes du moins. L'étude de l'ensemble du fonds a ainsi permis de replacer au sein d'un ensemble documentaire plus vaste les séries de registres considérées jusque-là comme les plus riches et pertinentes pour écrire l'histoire des villes, comptabilités des deniers communs, cartulaires, et délibérations, de les comparer et de nuancer l'importance qui leur a été conférée par la suite. L'histoire des « bonnes villes », écrite principalement à partir de ces documents, décrivant le lien très fort noué entre les villes et le roi à la fin du Moyen Âge, leur « accord parfait », ne correspond qu'à une partie seulement de l'histoire municipale et est déterminée par la configuration des pouvoirs urbains.

À bien des égards, la forme de ce fonds me semblait changer non selon le cœur des humains mais selon les évolutions institutionnelles et les configurations politiques impliqués dans le gouvernement de la municipalité troyenne.

L'étude exhaustive du fonds fait ainsi apparaître des affleurements documentaires particulièrement denses, correspondant à certains moments (les années 1358/1377, 1420/1443 ou encore les dernières décennies du XV^e siècle), à certains acteurs surreprésentés (le roi, les officiers royaux), ou à certaines pratiques bien documentées (les requêtes lors des assemblées générales).

Ma thèse est ainsi une histoire du poids de la royauté et de ses officiers dans le développement de l'écrit municipal et dans la détermination de ses formes, notamment à travers l'essor des procédures de contrôle. À Troyes, leur rôle s'inscrit dans les pas des officiers comtaux à partir de l'intégration de la Champagne au domaine royal et il prend tout son essor lors de la guerre de Cent Ans : ils deviennent alors à la fois les garants de la justice, les vérificateurs des comptes des deniers communs, les messagers des nouvelles royales. Il s'agit de transformer la ville en « bonne ville » selon les nécessités de la défense : c'est à ce titre que les agents royaux (capitaine, bailli, prévôt mais aussi membres des grands jours) sont chargés de prélever taxes et impôts et de contrôler l'affectation de l'argent issu de ces prélèvements, déléguant une partie de leur pouvoir à un conseil de ville intermittent et dominé. Les comptabilités, qui se déploient à partir de 1358, apparaissent autant comme de nouveaux outils administratifs que comme de redoutables moyens de contrôle de l'affectation des deniers. Ces interventions royales ne peuvent être assimilées à celles d'agents extérieurs à la municipalité car celle-ci se confond à bien des moments avec le pouvoir des agents royaux. Quelle preuve plus éclatante de cette place des officiers royaux à l'intérieur du gouvernement municipal que le « grand cartulaire » de la ville, inauguré en 1377 par le bailli lui-même, Nicolas de Fontenay ? Les législations de métiers constituent également un point d'observation révélateur de l'intervention des officiers royaux dans les affaires de la ville, non sans résistances d'ailleurs.

Au sein de cette dynamique qui touche nombre de villes du royaume de France, j'ai insisté sur l'importance de la première moitié du XV^e siècle, et plus précisément sur le rôle de la guerre des princes dans l'uniformisation des écrits, la tenue de registres de délibérations ou encore le contrôle renforcé des comptabilités. Cette temporalité ne me

semble pas avoir été prise en compte par des historiens de l'écrit qui travaillent surtout sur des périodes antérieures au XV^e siècle. La guerre des princes met Troyes et la Champagne au cœur des opérations militaires. La ville devient alors un lieu stratégique : Isabeau de Bavière et sa cour y installent en 1418 une esquisse de gouvernement, Charles VII y fait son entrée en juillet 1429. Ces décennies favorisent ainsi les contacts entre les chancelleries, l'intégration de l'élite municipale troyenne dans les cours princières, l'adoption de nouvelles formes documentaires.

Enfin, les règnes de Louis XI et de Charles VIII coïncident avec un accroissement sans pareil de la documentation conservée : à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, avec l'instauration d'un échevinage, pour la première fois, les documents de la municipalité sont rassemblés dans un même lieu, un hôtel de ville acheté par les échevins. Ces derniers cherchent alors à affermir leur légitimité dans un contexte d'opposition et de procès contre les officiers royaux qui refusent de se voir déposséder de certaines de leurs prérogatives. Les deux pouvoirs, qui dominent chacun une partie de la politique urbaine, se disputent notamment la reconnaissance royale, source de leur pouvoir ; cette compétition se manifeste lors de cérémonie, comme l'entrée de Charles VIII en 1486 mais également dans le domaine documentaire : on écrit des lettres, des mémoires à destination du roi et on conserve avec soin les traces de la fidélité de la ville envers le monarque.

Cette histoire, brossée à grands traits à travers ces vastes inflexions institutionnelles n'est évidemment que celle des hommes qui les ont faites ; du côté des officiers royaux, les passages à Troyes de Henri de Poitiers, de Nicolas de Fontenay ou encore de Louis de Tignonville se révèlent décisifs pour comprendre les évolutions de l'écrit municipal. En outre, l'histoire du conseil de ville est celle de quelques familles, les Hennequin, les Mauroy, les de Pleurre, les Léguisé qui, alliés aux officiers royaux, ont souvent cumulé les fonctions, y compris les fonctions ecclésiastiques, les mondes laïcs et ecclésiastiques étant bien évidemment liés ; l'accord entre Charles VII et Troyes en 1429 est avant tout celui passé entre les officiers royaux et les quelques lignées qui monopolisent ensuite les charges municipales. Et c'est tout ce qui fait la difficulté de l'exercice et a parfois suscité des hésitations d'interprétation de ma part : si officiers royaux et échevins s'opposent judiciairement à la fin du XV^e siècle, ils n'en sont pas moins issus des mêmes milieux, sont liés par de nombreuses alliances, partagent les mêmes intérêts

Mon travail insiste également sur les hommes qui, concrètement, produisent et utilisent l'écrit ; tâche difficile que d'en retrouver la trace dans une documentation laconique à leur sujet, notamment pour les petites mains qui travaillent sous la tutelle des clercs de ville, et sur lesquels j'aurais aimé en apprendre davantage ; toutefois j'espère avoir montré le rôle déterminant de certains clercs et receveurs dans la production et la conservation de la documentation, selon l'exemple de Laurent Tourier, qui exerce à partir de 1428 dans la ville et occupe les fonctions de clerc mais aussi de procureur des habitants, ou encore de Nicolas Mauroy, receveur dont les années d'exercice sont marquées par une conservation exceptionnelle des comptes et pièces comptables.

En révélant le processus de royalisation des archives par les échevins et les officiers royaux dans mes recherches, j'ai enfin mis au jour des critiques souvent dissimulées et des oppositions parfois vives au sein de la ville mais dont les documents municipaux conservés ne disent rien. Grâce à l'analyse de l'ensemble du fonds, j'ai pu identifier un autre acteur municipal dont le rôle avait été sous-estimé et qui reste encore mal connu : l'assemblée générale des habitants qui a lieu lors de la Saint-Barnabé, le 11 juin, moment de rassemblement d'une communauté urbaine autonome qui gère par elle-même le bien commun de la cité, pour reprendre un terme familier des requêtes traitées lors de ces

assemblées. Ces dernières, souvent décrites comme moribondes au XV^e siècle ou comme de simples lieux de validation de décisions prises ailleurs, ont une vitalité qui au contraire croît à la fin de la période. Elles sont le moment où la communauté décide de la gestion des ressources qui la fonde, un moment autant politique qu'identitaire, comme le montre les rituels qui ont alors lieux et qui participent à la cohésion de la cité.

Bien entendu, il ne faudrait pas les considérer comme une institution séparée des autres ni plus démocratique : quoique la participation aux réunions y est un peu plus large que lors des réunions du conseil de ville ou de l'échevinage, beaucoup des participants de l'assemblée font partie des élites troyennes que l'on retrouve dans toutes les institutions, laïques et ecclésiastiques. Mais ces assemblées constituent un contrepoids sur lequel les habitants peuvent s'appuyer, en y portant leurs requêtes. J'y vois la preuve de l'existence d'un espace public à Troyes, compris comme l'action de contre-pouvoirs permettant d'équilibrer les forces en présence dans la ville, dans un Moyen Âge où, plus que jamais, le pouvoir « s'exerce plus qu'il ne se possède ». Si dans la ville les gouvernants participent largement à la fabrique du politique, les gouvernés en sont des protagonistes essentiels et j'espère ainsi avoir contribué à l'étude des modalités qui font qu'un système politique tient et se maintient.

Je n'ai pu qu'ébaucher la territorialisation de cette communauté et de ses interventions, mais elle mériterait très certainement une étude pleine et entière, à partir du contenu des comptes de la voirie conservés de manière presque continue pour le XV^e siècle. L'observation des dépenses pour la gestion des communs, comme les dépenses de pavage, me semble ouvrir des chemins prometteurs que j'espère pouvoir emprunter à l'avenir.

Enfin, il reste sans doute beaucoup à découvrir au sujet de ces assemblées, notamment dans des villes où leur rôle a probablement été sous-estimée car elles ne font pas l'objet de comptes rendus dans les registres de délibérations municipaux. Or, j'ai été frappée à la lecture de ces registres par les ressemblances institutionnelles entre les villes, ressemblances qui s'expliquent en partie par la dynamique politique commune et par le rôle joué par les procédures de contrôle des dépenses et de la fiscalité. La coïncidence temporelle des mesures de législation urbaine comme les lois sur la limitation mises à la divagation des cochons dans l'espace urbain en témoigne de façon lumineuse. Je suis sûre qu'une comparaison plus vaste, peut-être collective, et une étude scripturaire de ces formes politiques que l'on retrouve dans toute l'Europe, fournirait un axe d'étude passionnant.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.